



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 26	DCM 123-2022 Date de la convocation : mardi 14 nov 2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

**Etaient présents :**

M. JF. AUDRIN, Maire, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, NICOLAS Pierre, CHOMEL Chantal adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, MALDONADO Nicolas, BOUCHAMI Muriel, CAZILHAC Jean-Marc,  
**Conseillers- ères,**

**Absents-es et représentés-ées :**

CARMONA Robert par AUDRIN JF, MAILLE Dany par EVOUNA NGUEMA Graziella, DENJEAN Lucie par GUILLET Marie, CASQUEL Stéphanie par PONS Maxime, ANGLES Thierry par BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine par CAZILHAC Jean-Marc,

**Absents-es et excusés-ées**

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION**

Monsieur le Maire, suite à la démission de Mme HARDEMAN doit informer le conseil municipal

Monsieur le Préfet en a été informé en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées par l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

Ainsi, Mme **Stéphanie CASQUEL**, est appelée au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil sera mis à jour et envoyé à monsieur le Préfet.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,

Jean-François AUDRIN



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 034-213402597-20231120-DCM2023\_123-DE

